COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU JEU D'ÉCHECS DU NORD

Association Loi 1901 affiliée à la Fédération Française des Échecs

Règlement des compétitions

Phase départementale NORD du Championnat de France des jeunes joueurs d'Echecs 7 catégories d'âges ; 14 titres de Champion du NORD (féminines et mixtes)

Préambule :

Le Comité Directeur du CDJE 59 met tout en œuvre pour organiser au mieux **la phase départementale Nord du Championnat de France Jeunes**

Article 1 : Organisation

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs du Nord (C.D.J.E 59) organise chaque année, pendant les vacances de la Toussaint, **la phase départementale Nord du Championnat de France Jeunes** en partenariat avec un club candidat qui aura un cahier des charges à respecter.

La phase départementale Nord du Championnat de France Jeunes se déroule du samedi 17 au lundi 19 octobre 2026 à Cappelle-la-Grande et est organisée par le club de Cappelle-la-Grande « L'Échiquier Cappellois ».

L'inscription est gratuite et nécessite une licence A obligatoire pour les catégories U8 à U20.

Le Directeur du Championnat est Renaud TOUSSAINT, nommé par le Comité Directeur du CDJE 59. A l'issue de cette compétition, sont attribués officiellement les 14 titres annuels de Champion du Nord. (Pour rappel), ce championnat est qualificatif pour le Championnat de la Ligue Hauts-de-France des jeunes joueurs d'Échecs – zone Nord.

Les modes de qualifications et nombres de places sont en **Annexe du présent règlement (voir annexes 1 et 2 du règlement du Championnat Interdépartemental par Zid et phase Interdépartementale du Championnat de France Jeunes).**

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs du Nord (C.D.J.E 59) et le club de Cappelle-la-Grande « L'Échiquier Cappellois » prennent toutes les décisions qu'ils jugent utiles dans l'intérêt de la bonne marche du championnat. Lors des parties d'échecs des photos ou des vidéos peuvent être prises, conformément à l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. L'inscription au championnat implique l'acceptation de figurer sur les photos et vidéos par le joueur, la joueuse ou son représentant légal.

Article 2 : Catégories

Les joueurs et joueuses sont répartis en 7 catégories de U8 à U20 mixtes. Les joueurs et joueuses des

catégories U18 et U20 jouent sont regroupées dans un seul et unique tournoi.

A l'issue du tournoi, deux classements sont établis dans chaque catégorie, un pour le classement général mixte et un autre pour le classement féminin. Les joueuses peuvent donc cumuler les titres mixtes et féminins.

Seul un joueur ou une joueuse qualifié(e) d'office au « Championnat Interdépartemental par Zid et phase Interdépartementale du Championnat de France Jeunes » peut bénéficier d'un sur-classement accordé par le directeur de la compétition. Dans ce cas, il ou elle participe au tournoi d'une catégorie d'âge supérieure à la sienne et ne pourra prétendre qu'au titre de cette catégorie, sans qualification pour le championnat Interdépartemental par Zid dans cette catégorie surclassée.

Article 3 : Homologation et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE en vigueur au moment du tournoi.
L'Annexe A.4 des règles du jeu d'Échecs Rapides s'appliquera à l'ensemble de la compétition.

Les tournois se disputent en 7 rondes au système suisse intégral, sans protection de famille ou de club. Les appariements informatisés (programme P.A.P.I.) sont réalisés selon le règlement FIDE C04. Le nombre de rondes pourra être réduit en fonction du nombre de participants, si nécessaire .

Si dans un tournoi l'effectif est trop faible pour appliquer le C04, les joueurs et joueuses disputent un tournoi toutes rondes selon le système Berger. Dans ce cas, le tirage au sort des numéros d'appariement sera dirigé afin que les joueurs et joueuses d'un même club ne se rencontrent pas au cours des trois dernières rondes.

Article 4 : Arbitrage

L'arbitre principal est désigné par le Comité Directeur du CDJE 59. Il compose son équipe d'arbitrage.
L'arbitre principal de la phase départementale Nord du Championnat de France Jeunes est Alexandre Feryn, Arbitre International. Il est assisté de Michel Barbaut (Arbitre Open), Cindy Gouvart (Arbitre Match) et Philippe Vaesken (Arbitre Open).

Article 5 : Cadences

Grandes catégories : U12 à U20

La cadence est de 50 minutes + 10 secondes par coup. La notation est obligatoire et les parties comptent pour le classement Elo FIDE standard (pour les parties opposant des joueurs classés en dessous de 1800).

Petites catégories : U8 et U10

La cadence est de 30 minutes + 10 secondes par coup. La notation est facultative et les parties comptent pour le classement Elo FIDE rapide.

Pour information : la notation sera obligatoire au Championnat de France dans toutes les catégories.

Article 6 : Classement

Le classement est établi d'abord au nombre de points. L'attribution des titres de Champion et Vice-Champion ; Championne et Vice-Championne départemental est établie selon le classement général. Si plusieurs joueurs sont ex æquo, les départages se font en utilisant dans l'ordre :

Système Suisse :	1) le Buchholz tronqué.	2) le Buchholz.	3) la performance
Toutes rondes :	1) le Sonneborn Berger.	2) le nombre de victoires	3) le Koya

Pour le calcul du Buchholz/Sonneborn Berger dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

A l'issue de la phase départementale, deux classements sont établis dans chaque catégorie, un pour le classement général mixte et un autre pour le classement général féminin. **Les joueuses peuvent donc cumuler les titres de Champion, Vice-champion mixte et Championne, Vice-championne féminine**

Article 7 : Dates et Horaires

U12 à U20	U8 et U10
1ère journée : **samedi 17 octobre** **Pointage des licences de 13 h 15 à 13 h 45** Ronde 1 : de 14 h 00 à 16 h 15, Ronde 2 : 15 minutes après la fin de la ronde 1,	
2ème journée : **dimanche 18 octobre** Ronde 3 : de 09 h 30 à 11 h 45, Ronde 4 : de 13 h 00 à 15 h 15, Ronde 5 : 15 minutes après la fin de ronde 4,	1ère journée : **dimanche 18 octobre** **Pointage des licences de 08 h 45 à 09 h 15** Ronde 1 : de 09 h 30 à 10 h 45, Ronde 2 : de 11 h 00 à 12 h 15. Ronde 3 : de 13 h 00 à 14 h 15, Ronde 4 : 15 minutes après la fin de la ronde 3
3ème journée : **lundi 19 octobre** Ronde 6 : de 09 h 30 à 11 h 45, Ronde 7 : de 13 h 00 à 15 h 15.	2ème journée : **lundi 19 octobre** Ronde 5 : de 09 h 30 à 10 h 45 Ronde 6 : de 11 h 00 à 12 h 15. Ronde 7 : de 13 h 00 à 14 h 15,

Les horaires précis des rondes sont affichés dans la salle ainsi qu'à la table d'arbitrage.

La cérémonie de remise des coupes se déroulera le dernier jour de la compétition dès que possible à partir de 15h30.

Article 8 : Comportement des joueurs et spectateurs

Il est interdit :
1° Aux spectateurs (parents, accompagnateurs, entraîneurs, etc.) d'entrer dans la zone de jeu ;
2° De fumer ou vapoter dans les salles du tournoi et d'analyse ;
3° A un joueur ou une joueuse d'analyser ou de blitzer dans la salle de jeu du tournoi ;
4° A un joueur ou une joueuse d'aller dans la salle d'analyse durant sa partie
5° A un joueur ou une joueuse de s'entretenir d'une partie en cours avec qui que ce soit ;
6° A un joueur ou une joueuse au trait de quitter la zone de jeu.

Les déplacements dans la zone de jeu sont autorisés dans le respect des autres participants et des parties en cours.

Les joueurs et joueuses doivent remettre leur téléphone portable, leur montre connectée, ou tout autre moyen électronique de communication à l'accompagnateur de leur club ou à leurs parents, impérativement éteint. A défaut, il seront placés dans un sac ou une veste qui ne quittera pas la table de jeu durant toute la partie. Si l'un de ces appareils émet un son dans la salle de jeu pendant la partie, le joueur ou la joueuse perd la partie. Pendant la partie, un joueur, une joueuse ne peut quitter la salle de jeu (aire de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre.

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité, vient remettre les deux feuilles de parties signées par les deux joueurs ou joueuses (sur lesquelles apparaît clairement le résultat sous la forme 1-0, 1/2, 0-1) à la table d'arbitrage. Les U8 et U10 informent l'arbitre du résultat de leur partie avant de quitter leur table. Les deux joueurs ou joueuses rangent leurs pièces sur l'échiquier et éteignent la pendule.

Tout joueur ou joueuse se présentant **plus de 30 minutes après l'horaire de début de la ronde** est considéré comme **forfait** et perd la partie (sauf si l'arbitre en décide autrement).

Les arbitres sont tenus de respecter et de faire respecter les règlements. Les joueurs, joueuses, accompagnateurs et spectateurs sont tenus de respecter les arbitres et les règlements.

Article 9 : Fair-Play – Dispositifs antitriche

Les arbitres peuvent utiliser tout moyen à leur disposition pour effectuer un contrôle conformément au dispositif défini par l'article 11.3.3 des règles du jeu de la FIDE. Si un joueur ou joueuse refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 des règles du jeu de la FIDE.

Article 10: Jury d'appel

Un jury d'appel est constitué au début de **la phase départementale Nord du Championnat de France Jeunes.**

Il est composé au moins de 3 membres de 3 clubs différents dont un représentant du corps arbitral départemental, un responsable départemental des jeunes ou son représentant et un organisateur ou son représentant. Aucun membre du jury ne peut délibérer sur une question concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur ou joueuse peut saisir le jury d'appel. Il ou elle doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel qui sera jointe au rapport technique du tournoi. La composition du jury d'appel sera affichée dans la salle du tournoi avant la fin de la première ronde.

Article 11: Engagement et acceptation

L'inscription d'un compétiteur, d'une compétitrice implique de sa part et de celle des accompagnateurs, l'acceptation du présent règlement intérieur et de la charte des joueurs, joueuses d'échecs, affichés dans la salle - y compris leur engagement à respecter les consignes sanitaires.
Par respect envers les autres joueurs, joueuses et les organisateurs, chaque compétiteur et compétitrice s'engage (sauf cas de force majeure) à participer à l'intégralité du Championnat.

L'organisateur : C.D.J.E. du Nord **L'arbitre principal**

ANNEXE 1
Qualification pour la phase Interdépartementale ZID NPC ou PIC (selon le cas) du Championnat de France Jeunes

La phase Interdépartementale par ZID du Championnat de France Jeunes est ouverte à tous les joueurs ou joueuses **des catégories U8 à U16** de la Ligue des Hauts-de-France qualifiés à l'issue des différentes phases départementales (02, 59, 60, 62, 80) du Championnat de France Jeunes.

Seront qualifiés tous les joueurs et toutes les joueuses qui obtiendront, au moins, la moitié des points aux phases Départementales du Championnat de France Jeunes.

Avec les minimas suivants : 5 qualifiés minimum (en mixte et en féminine) pour chaque catégorie ayant plus de 5 licences A selon la répartition par département publiée par la FFE , et 3 qualifiés minimum pour chaque catégorie ayant moins de 6 licences A, si l'effectif de participants le permet.

Chaque tournoi par catégorie d'âge, doit regrouper les catégories mixte et féminine.

A l'issue de la phase départementale, deux classements sont établis dans chaque catégorie, un pour le classement général mixte et un autre pour le classement féminin. . **Les joueuses peuvent cumuler les titres de Championne , Vice-championne mixte et Championne, Vice-championne féminine**

À l'issue des qualifications interdépartementales, en cas de qualification en catégorie mixte et en catégorie féminine, les joueuses doivent informer la Ligue de leur choix pour le tournoi national. (article 2.4).

La phase Interdépartementale par ZID du Championnat de France Jeunes est ouverte à tous les joueurs et joueuses **des catégories U18 et U20** ainsi qu'aux joueurs et joueuses qualifié(e)s d'office au Championnat de France, qu'ils ou elles aient ou non disputé la phase départementale (02, 59, 60, 62, 80) du Championnat de France Jeunes.

Les Champions et Championnes de Ligue par Zid de la saison 2025-2026 sont qualifiés d'office à la phase Interdépartementale par ZID du Championnat de France Jeunes de la saison en cours, même s'ils ou elles changent de catégorie pour cette saison.

Les inscriptions sont transmises par l'intermédiaire de chaque club selon les indications du formulaire d'inscription fichier numérique ou formulaire en ligne.

La phase interdépartementale par ZID du Championnat de France Jeunes se jouera du 19 au 21 décembre 2026.

ANNEXE 2

Répartition des places qualificatives

La Ligue étant composée de deux ZID, elle peut compléter les places qualificatives laissées vacantes dans une catégorie d'une des ZID, en les proposant à l'autre ZID. Les places doivent être proposées alternativement aux ZID, en commençant par la mieux classée dans les quotas de chacune des catégories concernées.

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES 2027

Les effectifs par département sont proposés comme repère quant aux nombres de qualifiés départementaux pour la phase Interdépartementale.

CHP FRANCE JEUNES 2026	DPT	U8	Q0	U10	Q1	U12	Q2	U14	Q3	U16	Q4	U8F	Q0	U10F	Q1	U12F	Q2	U14F	Q3	U16F	Q4	T
HAUTS-DE-FRANCE		**32**		**114**		**253**		**240**		**183**		**9**		**23**		**41**		**32**		**20**		
HAUTS-DE-FRANCE NORD		25	3	89	3	187	4	168	5	129	5	6	2	18	2	29	3	23	3	19	4	34
HDF N	59	24	5	78	5	143	5	129	5	91	5	6	5	15	5	21	5	19	5	14	5	
HDF N	62	1	3	11	5	44	5	39	5	38	5	0	3	3	3	8	5	4	3	5	3	
HAUTS-DE-FRANCE SUD		7	1	25	2	66	2	72	3	54	3	3	1	5	1	12	2	9	2	1	1	18
HDF S	2	2	3	6	5	24	5	25	5	20	5	2	3	1	3	4	3	4	3	0	3	
HDF S	60	4	3	13	5	25	5	35	5	22	5	1	3	3	3	4	3	3	3	1	3	
HDF S	80	1	3	6	6	17	5	12	5	12	5	0	3	1	3	4	3	2	3	0	3	

Cases jaunes: le nombre de qualifiés minimum par département pour la phase ZID

En rouge gras: nombre de qualifiés de la ZID pour le Championnat de France 2027

Outre les 52 places (34 + 18) attribuées à la Ligue HDF, s'ajoutent les qualifié(e)s d'office au championnat de France :

CORDENIER Basile ; DUQUESNE Adrien ; MACQ Victor

Conformément à l'article 2.6 du règlement du championnat, la qualification d'office doit être confirmée par une prise de licence A avant le 1er décembre de la saison en cours ; à défaut, la qualification d'office est annulée.